

Article		PAGE
PREMIÈRE PARTIE		
DES AFFAIRES D'INTÉRÊT PUBLIC		
RÈGLE GÉNÉRALE—		
1	Procédure dans les cas non prévus.....	1
CHAPITRE I		
DES SÉANCES DE LA CHAMBRE—		
2(1)	Heures et jours de séance.....	1
2(2)	Séances du matin durant le débat sur l'adresse à Son Excellence.....	1
2(3)	Absence de quorum.....	2
2(4)	Jours où la Chambre ne siège pas.....	2
3	Quorum: présence de vingt députés.....	3
4	Lorsque l'huissier de la verge noire se présente à la porte.....	3
5	Assiduité.....	3
6(1)	Ajournements du soir.....	3
6(2)	Prolongation d'une séance.....	3
6(3)	Scrutin différé en certains cas.....	5
6(4)	Ajournement différé.....	5
7	Interruption des travaux.....	6
8	Votation avec inscription des noms.....	6
9	Sur la demande de cinq députés.....	6
10	Voix prépondérante de l'Orateur.....	6
11	Intérêt pécuniaire direct.....	6
12	Décorum dans la Chambre.....	7
13	Motion pour faire sortir les étrangers.....	8
14	Conduite des étrangers.....	8
CHAPITRE II		
DES TRAVAUX DE LA CHAMBRE—		
15(1)	Prière.....	9
15(2)	Affaires courantes ordinaires.....	9
15(2a)	Déclarations sur les motions.....	9
15(3)	Affaires du jour.....	10